

N° 2
Mai 2021

Le Blandassien

Le journal communal de Blandas / www.blandas.fr

LA VIE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Les finances et les
projets

Page 3

VIE PRATIQUE

La gestion des
déchets

Page 6

NATURE

Les pins noirs

Page 8

Blandas engagé dans la
préservation de la
biodiversité

Page 7



LE MOT DU MAIRE



Mai 2021 : Le printemps va-t-il s'installer enfin dans notre vie de citoyens empêchée depuis plus d'un an maintenant ? J'aurais aimé vous exprimer ce qui va suivre de vive voix, dans notre belle salle de la Bergerie. Nous aurions pu échanger sur les projets à venir, sur les enjeux également qui se posent à nous tous dans notre vie quotidienne.

Le gouvernement nous annonce que les contraintes liées à la crise sanitaire seront levées progressivement dans le mois qui vient. Alors, il ne nous reste plus qu'à patienter.

Ce n'est pas pour autant que la vie publique s'est arrêtée. Les derniers mois ont même été intenses : la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes du Pays Viganais (CCPV), au sein de laquelle je siège comme vice-président à la Transition Écologique et aux Rivières, a réalisé un gros travail pour remettre en ordre cette collectivité territoriale dont dépend pour beaucoup dans son fonctionnement notre commune.

Notre équipe municipale n'est pas en reste. Prendre la mesure du fonctionnement d'une commune dans ses aspects administratifs, règlementaires et intercommunaux, requiert beaucoup d'énergie. Gérer au plus près la construction de l'atelier communal, lancer le premier projet de la commune dans le cadre de la transition écologique, présenter la candidature auprès de l'Office français de la biodiversité pour être retenu au titre de Territoire Engagé pour la Nature, et bien sûr gérer le quotidien sans oublier la mission essentielle, celle d'être à l'écoute des habitants.

Vous pouvez comprendre alors ma décision de nommer un troisième adjoint, en réponse à la charge de travail qui nous attend.

L'envie est là. L'équipe est disponible. Dès que nous en aurons la possibilité, nous nous retrouverons pour œuvrer à construire un futur commun pour notre beau village.

Je vous donne donc rendez-vous dans un proche avenir pour créer ensemble ce que nous espérons tous pour Blandas : l'harmonie.

Merci pour votre attention,
Marc Weller

Les finances et les projets

Un budget communal comprend deux parties :

- ▶ Le budget de fonctionnement
- ▶ Le budget d'investissement

L'élaboration du budget de fonctionnement 2021 prend appui sur le budget 2020 en ajustant les dépenses et les recettes, en fonction des évolutions des recettes (principalement provenant des taxes sur les pylônes électriques, les taxes communales et impôts versés par l'Etat) et des prévisions de dépenses.

Une partie de l'excédent du budget de fonctionnement (recettes – dépenses) va alimenter le budget d'investissement. A ce montant, s'ajoutent les emprunts et les subventions. Le budget d'investissement détermine les projets qui peuvent être lancés.

La règle est que recettes et dépenses doivent s'équilibrer pour chaque budget.

Quelques chiffres

Budget de fonctionnement

Total dépenses : 321 032€

- ▶ Charges à caractère général : 59 550€
- ▶ Charges de personnel et frais assimilés : 69 750€
- ▶ Autres charges de gestion courante : 46 800€

- ▶ Charges financières : 5 000€
- ▶ Virement à la section d'investissement : 102 880€

Total recettes : 321 032€

- ▶ Résultat d'exploitation 2020 reporté : 100 632€
- ▶ Impôts et taxes : 132 978 €
- ▶ Dotations, subventions et participations : 52 911€
- ▶ Revenus des immeubles (maisons et appartements) : 20 000€

Budget d'investissement

Dépenses prévues :

- ▶ Améliorations, isolation des immeubles : 15 000€
- ▶ Eclairage public (village et hameaux) : 10 000€ (travaux financés aux 2/3 et réalisés par le SMEG)
- ▶ Travaux routiers : 15 000€ (Piet Lat, réfection légère de quelques routes, communales)
- ▶ Ecoulement eaux pluviales : sur la route de Vissec, à la hauteur de l'Eglise : 15 000€
- ▶ Sécurisation de la traversée du village : 10 000€
- ▶ Agrandissement du parking du Clau : 4 000€
- ▶ Tracteur (mieux adapté à l'entretien des chemins) et ses équipements : 34 500€
- ▶ Aménagement de l'atelier : 4000€
- ▶ La rénovation énergétique de l'Auberge du Causse : 43 000€
- ▶ Lancement de la concertation citoyenne sur l'aménagement

de la place du village : 4000€

Parmi les recettes :

- ▶ Le virement de la section Fonctionnement : 102 880€
 - ▶ La subvention versée début 2021 pour l'atelier : 20 350€
 - ▶ Un emprunt pour le tracteur au taux de 0,19% auprès de la Caisse d'Epargne : 34 500€
- La subvention par le plan de relance pour les travaux de l'auberge : 25 800€

Autres projets

- ▶ L'association des chasseurs va libérer le local attaché à l'église pour occuper celui qui servait d'atelier jusqu'à présent. Ce local pourrait, après une petite réfection, être mis au service des associations.
- ▶ Le projet du TEN (Territoire Engagé pour la Nature) va être lancé sous peu, avec l'appui d'Alban Laurent de Natura 2000, des spécialistes départementaux de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et des enseignants chercheurs de l'Université de Montpellier et de leurs étudiants. Tous les habitants seront sollicités pour mener à bien ce projet sur trois ans. Dès que ce sera possible, nous organiserons une présentation en salle de la Bergerie.

La commune de Blandas et la Communauté de Communes du Pays Viganais (CCPV)



Au sein de la gouvernance de la CCPV, nous nous sommes rendu compte que les habitants du Pays viganais connaissaient très peu les Compétences que la CCPV assurait pour le compte des communes. Parmi ces compétences, la gestion des déchets, l'assainissement collectif, les équipements sportifs dont la piscine, la crèche, l'urbanisme (permis de construire notamment), le tourisme (Office de Tourisme), la médiathèque, etc ...

C'est pour cela que le Président Régis BAYLE, accompagné de quelques Vice-Présidents, va à la rencontre des habitants dans chacune des communes. Ce sera bientôt le tour de Blandas.

Vous en recevrez, bien sûr, l'invitation.

Les décisions pour notre commune qui concernent notre vie quotidienne proviennent pour une large part de ce qui est décidé au cours des conseils communautaires et des syndicats mixtes qui gèrent ces services.

Dès lors, il m'est apparu qu'il était essentiel que le maire de la commune soit présent dans ces instances pour que les habitants de Blandas y soient représentés.

Comme je m'y étais engagé, avec l'équipe municipale, nous vous présenterons régulièrement les enjeux qui se posent à notre collectivité territoriale et les projets pour y répondre.

URBANISME

La nomination d'un troisième adjoint

Mr Vincent Lhomme vient de rejoindre l'organe exécutif du conseil municipal. Il est en charge du projet TEN, de la gestion des déchets et de la communication. Cette équipe renforcée pour être en capacité de mener à bien la gestion quotidienne et les projets de la commune ne va pas peser sur le budget communal. En effet, la baisse des indemnités versées au maire cumulée à la suppression de certaines cotisations patronales (liées à des plafonds d'indemnités) et la prise en charge par l'Etat d'une part des indemnités versées aux élus, font que le budget sera à peu de choses près, similaire à celui existant jusqu'à présent (moins de 20 000€).

Rappel

- ▶ Les travaux extérieurs et les extensions d'une maison, ainsi que les piscines et abris de jardins sont soumis à déclarations de travaux.

Traitement des eaux usées

- ▶ Les habitations qui ont un regard de connexion à l'assainissement collectif ont l'obligation de s'y relier si ce n'est pas encore fait.

Police de l'urbanisme

- ▶ Suite au constat que de trop nombreux propriétaires s'affranchissent du règlement de l'urbanisme, l'assemblée des élus de la communauté de communes a voté la création de la police de l'urbanisme. Un agent assermenté procèdera régulièrement à la conformité des permis de construire.

VIE PRATIQUE

Numéros d'habitation

Il reste encore beaucoup de numéros à distribuer en Mairie. Vous pouvez venir les récupérer aux heures d'ouverture, envoyer un mail ou téléphoner si vous n'êtes pas disponible pour venir les récupérer.

AGENDA

Participe présent

- ▶ Exposition Artistes et Artisans sur le thème « Tisser des liens » du 29 juillet au 1er août. nVernissage le 30 juillet à 18h.

Repas des chasseurs

- ▶ Repas des chasseurs : le 7 août

Pour une gestion durable des déchets



Les enjeux d'une politique moderne des déchets sont devenus capitaux car il existe aujourd'hui une quasi-obligation de réussir, c'est-à-dire de concevoir et appliquer des solutions pertinentes.

En 25 ans, la quantité de déchets ménagers a été multipliée par trois et s'élève aujourd'hui, en moyenne, à plus de 450 kg par an par habitant.

D'un point de vue financier :

- ▶ Les coûts d'enfouissement et d'incinération des déchets ultimes sont en augmentation constante.
- ▶ Des pénalités financières si les déchets triés pour recyclage (bacs jaunes) comportent trop de refus

Dans la gestion des déchets, qui fait quoi ?

Les habitants

Les habitants peuvent contribuer à réduire la quantité de déchets à traiter :

- ▶ Par leurs choix de consommation en évitant par exemple le gaspillage alimentaire
- ▶ En favorisant le réemploi
- ▶ En triant leurs déchets
- ▶ En déposant leurs objets non utilisés en ressourcerie
- ▶ En déposant leurs objets encombrants en déchèterie

- ▶ En compostant les déchets biodégradables

Les collectivités

Les collectivités organisent la collecte des déchets.

- ▶ Elles mettent en place des dispositifs adaptés aux différents types de déchets et configurations urbaines pour les ordures ménagères, la collecte sélective (emballages et papiers), le verre et les biodéchets. La collecte se fait soit en porte à porte, dans les points d'apport volontaire ou par ramassage.
- ▶ Elles mettent à disposition des habitants des déchèteries pour les encombrants, les déchets verts et les déchets toxiques.
- ▶ Le SYMTOMA, syndicat regroupant plusieurs Communauté de communes achemine les déchets vers le centre de tri et les sites d'enfouissement et d'incinération. .

La commune va agir prochainement dans la mise en place de solutions pour améliorer la gestion des déchets. Les poubelles collectives sont vouées à disparaître, si vous n'avez pas de poubelles individuelles (jaunes ou grises), merci de vous manifester auprès de la Mairie.

Le programme Territoires engagés pour la nature T.E.N.



Le TEN vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

Qu'apporte la reconnaissance Territoire engagé pour la nature ?

La reconnaissance Territoire engagé pour la nature apporte à la collectivité :

- ▶ Un accompagnement par des experts pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- ▶ Un renforcement des connaissances (enjeux, réglementation, etc.) et des compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc.
- ▶ La facilitation à l'accès de financements existants (appel à projets régionaux, des Agences de l'eau...).
- ▶ Une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature ».

Des enjeux forts pour la nature comme pour les territoires

Si la mobilisation des collectivités est essentielle à la reconquête de la biodiversité, les enjeux contribuent aussi à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Prévenir les risques environnementaux
- Améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens
- Développer l'attractivité économique

Quel est le rôle d'un Territoire engagé pour la nature ?

- ▶ Intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) ;
- ▶ mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques, etc ;
- ▶ agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts, etc.) ;
- ▶ sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires ;
- ▶ inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

Si vous souhaitez faire partie de l'équipe active sur ce projet, faites-le-nous savoir par mail, téléphone ou en Mairie.

Prolifération des pins noirs d'Autriche : une solution existe pour Blandas

1948



Les anciens de notre village témoignent tous de l'avancée de la forêt des pins noirs d'Autriche jusqu'aux abords des maisons. La photo jointe illustre bien ce phénomène. La forêt s'étend aussi sur la lande au point de la masquer à certains endroits.

Si rien n'est entrepris, d'ici une dizaine d'années nous ne reconnâtrons plus notre territoire. Par la fermeture des milieux, le classement auprès de l'Unesco au patrimoine mondial Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen, pourrait être remis en question.

Pourtant, une solution existe : une action collective faisant appel à une entreprise de Mende pour couper ces pins noirs et les transformer en pellets (granulés de bois) et une action individuelle de chaque propriétaire et locataire de parcelles envahie par les pins.

2018



A noter qu'en fonction de la configuration du terrain et de la facilité d'accès, l'entreprise ne pourrait pas traiter certaines parcelles ou alors seulement partiellement.

Cette opération peut réussir avec l'adhésion de tous.

Propriétaires et locataires de terrains, manifestez-vous auprès de la mairie d'ici le 28 mai en indiquant le ou les numéros de vos parcelles pour nous faire savoir si vous donnez votre accord ou non à la coupe des pins noirs d'Autriche.

A l'issue de cette consultation, nous présenterons le projet en salle de la Bergerie.

Merci pour votre engagement.